

LES AMIS DE MEGEVE

Association déclarée selon la loi du 1er Juillet 1901

Et agréée par arrêté préfectoral du 1er Août 1997
pour la protection de l'environnement
de Megève et de Demi-Quartier

BP 133
74120 MEGEVE

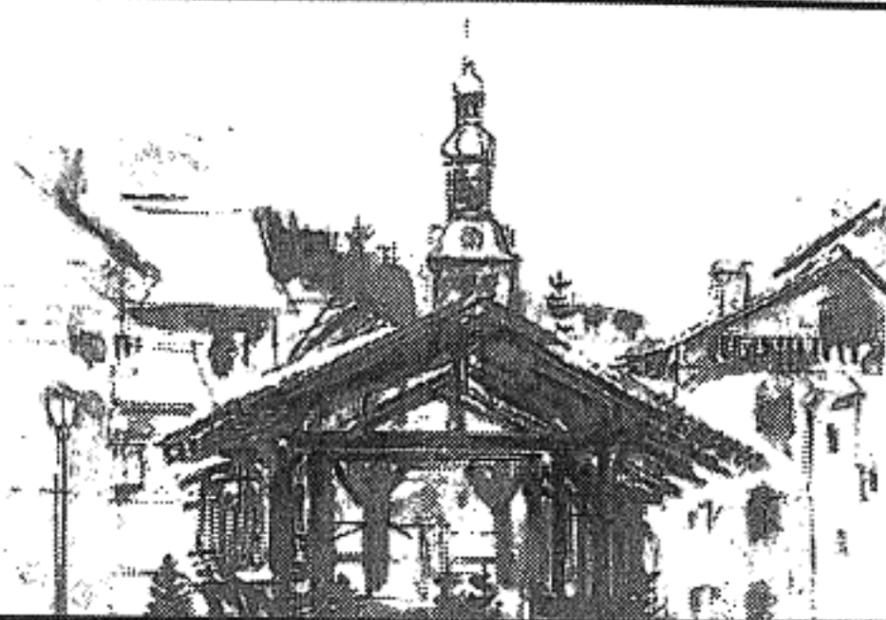


Illustration JP Remon/O.T. Megève

Lettre d'information n° 16 - Janvier 2000

Cher Sociétaire,

L'année 1999 s'est achevée, pour notre Association, par un succès marquant et exemplaire :

■ **Un jugement rendu à notre requête par le Tribunal Administratif de Grenoble, le 3 Novembre 1999, a reconnu contraire aux règles du P.O.S. un dépôt de matériel de Travaux Publics sur la Commune de Demi-Quartier et jugé illégal le refus du Maire de verbaliser cette infraction.**

➤ Qui de nous, en traversant le Bois des Berthelets par la route «Vers le Nant» qui conduit aux Chozeaux, n'a pas été choqué à la vue de la coupe à blanc-étoc qui y a été faite, il y a plusieurs années, pour y installer un dépôt de matériel de travaux publics : silo à ciment, bétonnière, banches, buses, etc. ?

➤ A l'étonnement succède l'indignation quand on apprend, en consultant le P.O.S. de la Commune de Demi-Quartier, que ce bois y est classé «à préserver», tout abattage d'arbres étant prohibé sans autorisation, et que tout dépôt de matériel à caractère nocif ou inesthétique... même à titre provisoire, y est interdit (comme aussi dans la pâture contiguë classée zone agricole à laquelle la clairière a été lors de l'élaboration du P.O.S.- artificiellement rattachée au moyen d'une bien curieuse échancrure).

Il s'agit donc d'une double infraction flagrante - car, renseignements pris, aucune autorisation d'abattage n'a été accordée.

➤ Plusieurs démarches, orales et écrites, auprès du Maire de Demi-Quartier ont été faites en 1996, lui demandant de verbaliser, en vertu de ses pouvoirs de police, ce qui constitue un délit et d'en aviser le Parquet de Bonneville, comme il en a l'obligation.

Pour ne pas les exaucer, le Maire invoquait l'inexistence d'une zone artisanale dans la Commune...

➤ Ainsi vaines, ces démarches ont été suivies d'un recours gracieux en Avril 1997, un délai de 4 mois étant accordé pour dresser le Procès-Verbal réglementaire.

➤ Contre le refus explicite du Maire daté du 3 Juillet 1997, nous avons dû, sous peine de manquer à notre vocation, nous résoudre à déposer le 26 Août 1997, devant le Tribunal Administratif de Grenoble, un recours contentieux, rédigé par Me Bernard Poujade gracieusement pour nous. Ce recours provoqua en réaction deux demandes de versements d'indemnités pour frais de procédure :

- celle immédiate du Maire : 5.000 F.
- celle -paradoxe et tardive (Juillet 1999)- du contrevenant lui-même, qui, non cité par nous, s'est introduit spontanément dans la procédure : 4.000 F. !

➤ Par un jugement, parfaitement motivé, en contradiction avec la position du Commissaire au Gouvernement qui avait conclu au rejet, le Tribunal Administratif de Grenoble, le 3 Novembre 1999 :

- les a déboutés tous deux ;
- a annulé la décision de refus du Maire du 3 Juillet 1997 ;
- a enjoint au Maire de dresser, dans un délai de 5 jours de la notification, procès-verbal et d'en transmettre copie au Parquet de Bonneville ; ce qu'il a fait le 20 Novembre et dont il nous a justifié.
- a prescrit à la Commune de Demi-Quartier de verser à l'Association la somme de 1.000 F. au titre des frais de procédure ;
- et a décidé de porter son jugement à la connaissance :
 - du Préfet de Haute-Savoie,
 - et du Ministre de l'Equipement, des Transports et du Logement.

➤ Ce Jugement est donc un grand succès, qui fait Jurisprudence...

Après les arrêts du Conseil d'Etat de 1988 et 1991 qui ont annulé, à notre requête, deux Permis de Construire, il montre aux édiles notre vigilance et le bien-fondé de nos demandes et actions. Il devrait renforcer notre crédit.

Bien entendu, nous fournirons cette référence au Maire de Megève auquel nous avons déjà signalé, en vain jusqu'à présent, deux infractions au P.O.S. analogues à celle sanctionnée.

Plus que jamais, la protection de notre magnifique environnement est notre raison d'être.

■ Quelques informations :

➤ Recensement*

	<u>1990</u>	<u>1999</u>	<u>Ecart</u>
Population totale	4876	4705	- 171
Etudiants		- 61	- 61
	<u>4876</u>	<u>4644</u>	<u>- 232</u>
Résidences principales	1878	1975	+ 97
Résidences secondaires	6101	7008	+ 907

soit une augmentation de + 14,85%

(leur augmentation dans l'ensemble du Pays du Mont-Blanc = 14%)

* source : Mairie de Megève.

➤ **Bibliothèque**

Souhaitée et projetée depuis quelques années, une bibliothèque-médiathèque sera créée, en principe en l'année 2000, en façade du Palais des Sports, avec inflexion vers le parking de l'Avenue d'accès.

Saluons cette décision qui conduira à doter Megève d'un équipement culturel de qualité !

➤ **Ornithologie**

● La mise en valeur d'un réseau de sentiers à thèmes autour du Mont-Blanc, par le Syndicat Intercommunal «Espace Nature Mont-Blanc» comporte le balisage du Sentier du **Tétrasyre** du Jaillet.

La Commune de Megève aura la charge de l'entretien de ce balisage qui devrait être réalisé l'été prochain et vanté par l'Office du Tourisme.

● Deux **Gypaètes barbus** ont été libérés dans l'alpage de Doran. Ainsi se poursuit le programme de leur réintroduction, initié par des lâchers en 1997 et 1998.

Nous tenons cette information des Amis de Saint-Gervais.

➤ **Travaux de voirie**

● C'est aussi en l'année 2000 que sera créé un 3ème giratoire sur la R.N. 212 devant le Jardin d'Enfants. S'y articulera, au Sud, une voie nouvelle qui franchira la Rue St-François, longera le Casino, le parking des Alloz et la patinoire centrale et débouchera sur la Route du Mont d'Arbois.

La rue Charles Feige ne devrait s'utiliser qu'à sens unique vers l'Est.

● Une extension de la zone piétonne est probable.

Le tout tendra à améliorer la circulation automobile - ce dont on ne peut que se réjouir.

➤ **Un projet inquiétant**

● L'implantation d'un bâtiment de grandes dimensions destiné à une étable de 100 bovins à laquelle s'adjoindraient une laiterie et une fromagerie, lieu-dit L'Auguille, en zone agricole, dans la pente au dessus du quartier d'habitation du Coin, à proximité, notamment, de la Maison de Retraite, fait l'objet d'une demande de Permis de Construire, actuellement à l'étude après que le Conseil Municipal, divisé sur ce sujet, en ait débattu et admis le principe.

● Une association de défense s'est constituée, groupant des habitants de ce secteur inquiets du mode de traitement des effluents, des odeurs et du trafic sur un chemin d'accès à créer en travers d'une piste de ski

● S'il est vrai que l'élevage doit rester un atout pour Megève, peut-il se pratiquer à l'échelle industrielle au détriment de son environnement ?

● Nous avons fait observer à Mr le Maire de Megève qu'un refus de sa part se justifierait par application de l'article NC 11 du P.O.S., ainsi libellé : «*En aucun cas les constructions en zone agricole... ne doivent, par leurs dimensions, leur situation ou leur aspect extérieur porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisnants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains...*». Et nous lui avons rappelé notre vigilance sur l'application stricte du P.O.S.

➤ **Les Belles-Lettres à Megève**

● A la «une» du FIGARO LITTERAIRE du 23 Décembre, sous le titre «Aux sources de l'Amour», Dominique Bona commente le talent de Michèle Tourneur, docteur ès-lettres, auteur de «Lumières d'Alcôve» qui sort chez Gallimard.

● Cette conjonction de deux megevannes d'adoption, toutes deux lauréates du Prix Renaudot, au surplus nos sociétaires, ne méritait-elle pas d'être signalée ?

Notre Association s'honore de compter aussi parmi ses membres Mr Henri Troyat, de l'Académie Française.

■ **Cotisation 2000**

➤ Ne manquez pas d'envoyer dans le meilleur délai votre cotisation de l'an 2000, au niveau choisi lors de votre adhésion, au moyen du bulletin ci-inclus.

D'avance nous vous remercions de votre diligence, qui témoignera de votre encouragement.

■ **Dernière heure**

Mr Jean-Marie Pastré est décédé le 23 Décembre 1999. Il était le Vice-Président de l'Association, Citoyen d'Honneur de Megève. L'Association perd une de ses forces vives.

Nous adressons à Mme Pastré et à ses enfants nos condoléances émues.

■ **Voeux**

➤ Mr Gérard Morand, Maire de Megève, dont l'hospitalisation programmée en Septembre avait suspendu les activités, les a reprises, ce dont nous le félicitons et nous nous félicitons.

*Puisse l'année 2000
ne vous apporter à vous,
chers Sociétaires, et à tous
les vôtres, que des
satisfactions !*

*Enfin formons des vœux
pour le développement
(par un recrutement intensifié)
et les succès futurs de
l'Association.*

